

# LE MINISTRE ACCÉLÈRE SA POLITIQUE DE DESTRUCTION DE L'ÉCOLE !

## PRÉPARONS LA GRÈVE DU 26 JANVIER AVEC LA FNEC FP-FO, LA FSU, LA CGT ÉDUC' ACTION, SUD, LE SNALC ET LE SNCL

Alors que des centaines de milliers de manifestants exigent le retrait total du projet de loi « *sécurité globale* », le gouvernement, au nom du Covid, a publié fin 2020, une série d'ordonnances sous couvert « *d'état d'urgence sanitaire* ». Ainsi, celle signée par le Président de la République le 24 décembre 2020, permet « *d'adapter* » le baccalauréat ainsi que les concours de la Fonction publique. Le ministre J-M Blanquer, continue à déréglementer à marche forcée l'École et tourne le dos aux demandes légitimes des personnels de créations de postes et de classes pour alléger les effectifs et faire cours à tous. Le gouvernement met en place des lois liberticides pour interdire toutes manifestations, toutes contestations de sa politique au nom du tous « unis » d'E. Macron, au coin du feu, lors de ses vœux.

## RENTRÉE 2021 : + 43 518 ÉLÈVES EN PLUS, 1800 POSTES D'ENSEIGNANTS EN MOINS DANS LE SECOND DEGRÉ

Le ministre Blanquer poursuit sa politique d'économie budgétaire pour l'École aux dépens des personnels et des élèves : en septembre 2020, avec 22 484 élèves en plus, il avait supprimé 440 postes de professeurs. En 2021, avec encore davantage d'élèves, le ministre entend économiser 4 fois plus de postes. Au programme pour tous : moins d'heures postes, mais plus d'heures supplémentaires années imposées, avec des compléments de services à la clé. Quant aux effectifs, d'après le ministère lui-même, en 2018, 11,7 % des classes en collège comptaient entre 30 et 34 élèves et 19,7 % des classes de lycée comportaient entre 35 et 39 élèves (24,7 % en seconde !). En supprimant toujours davantage de postes d'enseignants malgré l'augmentation conséquente du nombre d'élèves, le ministre veut fermer des centaines de classes et aggraver de nouveau les sureffectifs. Qui peut accepter cette politique ?

## L'ORDONNANCE DU 24 DÉCEMBRE : J-M BLANQUER PORTE LE COUP DE GRÂCE AU BACCALAURÉAT

Il ne restait déjà plus grand-chose du baccalauréat tant le ministre l'avait débarrassé de son caractère ponctuel, anonyme, terminal et national. Le baccalauréat avait également perdu sa valeur de premier grade universitaire, permettant aux élèves d'accéder aux études de leur choix avec la réforme *Parcoursup*. Avec l'ordonnance du 24 décembre, la valeur du baccalauréat est ramenée peu ou prou à celle d'une simple évaluation, de surcroît déréglementée et inéquitable, puisque des adaptations des épreuves pourront porter « *sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée.* » L'ordonnance va encore plus loin : « *Les adaptations apportées [...] sont portées à la connaissance des candidats par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant*

*le début des épreuves.* » Avec cette ordonnance, J-M Blanquer veut aller jusqu'au bout de la destruction du baccalauréat. Qui peut accepter la destruction du baccalauréat réduit à un simple contrôle continu pour la deuxième année consécutive ?

## « LE GRENELLE DU MINISTRE EST INACCEPTABLE », COMME L'AFFIRME L'INTERSYNDICALE FNEC FP-FO, FSU, CGT ÉDUC' ACTION, SUD, SNALC ET SNCL QUI APPELLE À LA GRÈVE LE 26 JANVIER

En lieu et place d'une augmentation indiciaire comme l'ont arraché les soignants à hauteur de 183 euros et du légitime rattrapage de ce qui a été perdu depuis 10 ans, J-M Blanquer ne promet qu'un plat de lentilles, et encore pas pour tous. La prime informatique (dont sont exclus les professeurs certifiés documentalistes, les CPE, les AED et les AESH) de 150 euros par an, a l'avantage pour le ministre de justifier une nouvelle hybridation des missions des enseignants. De l'échelon 2 à 7, les professeurs n'auront que de 100 à 35 euros pour solde de tout compte... En échange, les personnels devraient accepter un durcissement de l'accompagnement PPCR, la formation continue y compris pendant les vacances scolaires, la RH de proximité, la réforme des concours etc. La FNEC FP-FO, qui n'a jamais participé aux ateliers du Grenelle avec des « personnalités de la société civile », et le SNFOLC, n'apportent aucune caution à ce marché de dupe que propose le ministre aux personnels. Ils opposent les revendications des personnels : intégration des 49 points d'indice nets supplémentaires (+ 183 euros comme pour les soignants) dans la grille de tous les personnels sans contrepartie, ouverture immédiate de négociations pour rattraper les pertes de salaire depuis 2000, soit 20 % d'augmentation de la valeur du point d'indice pour tous.

Le SNFOLC, comme l'intersyndicale FNEC FP-FO, FSU, CGT éducatrice, Sud, SNALC et SNCL, appelle « *les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une grève le mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation.* ».

Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir dès la rentrée en Assemblées Générales pour préparer la grève et envisager ses suites, préciser les revendications, lister les besoins, discuter et décider des initiatives à prendre pour obtenir satisfaction.

Un préavis de grève a été déposé par la FNEC FP-FO dès le 4 janvier 2021